

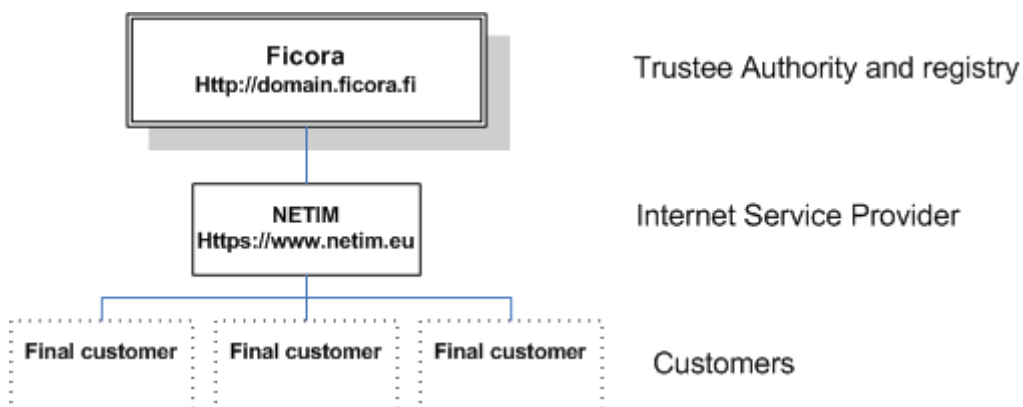
ANNEXE FI - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .FI

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .FI supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-FI

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

ARTICLE FI.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

FI.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension



FI.1.2 NETIM réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre FICORA en la qualité de ISP accrédité

ARTICLE FI.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

FI.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « *premier arrivé, premier servi* ».

FI.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension, définies par Nominet, consultables aux adresses suivantes:

http://www.ficora.fi/attachments/englanti/5jTu64XcJ/Files/CurrentFile/Verkkotunnuslaki_ENG_ja_muutokset_1872006.pdf

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ce document contractuel (ci-après, les « Règles FI ») qui le lie au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

FI.2.3 L'enregistrement d'un .FI est autorisé pour:

1. Tous les particuliers résidents en Finlande, ayant un numéro d'identification finlandais et âgés de plus de 15 ans.
2. Toutes les sociétés / organisations / associations finlandaises enregistrées au "Finnish Trade Register", "Finnish Register of Associations" ou "Finnish Register of Foundations"

ARTICLE FI.3 : CONDITIONS PARTICULIERES

FI.3.1 Selon les Règles FI, le contact administratif du Nom de Domaine doit résider en Finlande

F1.3.2 Selon les Règles FI, les serveurs DNS du Nom de domaine doit être correctement configurés conformément aux spécifications techniques du Registre.

Test de la configuration

<http://dnstest.ficora.fi/tools.php?lang=en>

Cette condition doit être vérifiée pour les opérations suivantes : création, transfert, transmission, changement de serveurs DNS

ARTICLE FI.4 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES

F1.4.1 Les Règles FI sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .FI. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM. En acceptant les conditions du Registre, le Client accepte le principe de ces modifications.

FIN de l'ANNEXE FI